





## Régie eau potable Sancey



Chantier : création du réseau d'eau potable au Hameau de Voitre en 2022

# Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

#### Réglementation en vigueur :

- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relatif au renforcement de la protection de l'environnement
- Art D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux RPQS d'eau potable et d'assainissement
- Art L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales



## **SOMMAIRE**

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1 – Présentation du territoire desservi	4
2 – Mode de gestion du service	4
3 – Le territoire desservi et les ventes extérieures	5
4 – Estimation de la population desservie (D101.1)	5
5 – Nombre d'abonnés	5
6 – Eaux brutes	6
6.1 – Prélèvement sur la ressource en eau	6
6.2 – Achat d'eau brute	6
7 – Eaux traitées	6
7.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	6
7.2 – Production	7
7.3 – Achat d'eau traitée	7
7.4 – Les volumes d'eau potable vendus aux abonnés en 2023	7
7.5 – Les autres volumes	9
7.6 – Le volume consommé autorisé	9
7.7 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)	9
LA TARIFICATION DE L'EAU & LES RECETTES DU SERVI	CE 10
1 – Les modalités de tarification	10
2 – Facture d'eau type	10
3 – La facturation	11
4 – Les factures émises	12
5 – Les recettes	12
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	13
1 – La qualité de l'eau	
2 – L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale	
3 – Les indicateurs de performance du réseau	
3.1 – Le rendement du réseau de distribution	
3.2 – Le rendement primaire du réseau	
3.3 – L'indice linéaire de consommation	
3.4 – L'indice linéaire des volumes non comptés	
3.5 – L'indice linéaire des pertes en réseau	





	3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	7
	3.7 – Indice d'avancement de la protection des ressources en eau	7
	3.8 – Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 1	8
	3.9 – Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	8
	3.10 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	8
	3.11 – Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	9
	3.12 – Taux de réclamations (P155.1)	9
LE	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	0
1 -	Les branchements plombs2	0
2 -	Les montants financiers2	0
3 -	Etat de la dette du service	0
4	- Amortissements	0
LE	S RESTES À RECOUVRER & LES ABANDONS DE CRÉANCES 2	1
TA	BLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	2.



## CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1 – Présentation du territoire desservi

- ♦ Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) a pris la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire.
- ♦ Le service est géré au niveau intercommunal.
- ♦ Les compétences liées au service :
  - o La production d'eau potable
  - o La protection de l'ouvrage de prélèvement
  - Le traitement
  - o Le transfert
  - o Le stockage
  - o La distribution
- ♦ Le territoire desservi : Sancey

Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	NON
Existence d'un schéma de distribution d'eau potable	En cours
Existence d'un règlement de service	OUI
Existence d'un diagnostic	En cours

## 2 - Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par une entreprise privée.

Prestataire	GAZ & EAUX
Fin du contrat	31 décembre 20334



## 3 – Le territoire desservi et les ventes extérieures

La commune de Sancey dessert son territoire communal.

Plusieurs points de vente en gros sont présents :

- Commune de Rahon
- Commune de Vellevans
- Commune d'Orve

## 4 – Estimation de la population desservie (D101.1)

Un habitant desservi est toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité d'une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle il est raccordé.

La commune de Sancey dessert 1 364 habitants (au 31 décembre 2023).

### 5 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert **726 abonnés** au 31 décembre 2023.

Année	Abonnés domestiques ou assimilés	Autres abonnements	TOTAL
2018	688	2	690
2019	705	2	707
2020	705	3	708
2021	698	3	701
2022	713	11	724
2023	715	11	726

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **18.1 abonnés/km** au 31 décembre 2023.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,88 habitants/abonné** au 31 décembre 2023.

La consommation moyenne par abonné (comprenant celle des gros consommateurs) est de **124 m³** au 31 décembre 2023.

## 6 – Eaux brutes

## 6.1 – <u>Prélèvement sur la ressource en eau</u>

Le service public d'eau potable prélève 121 159 m³ pour l'exercice 2023.

Ressource Implantation	2019	2020	2021	2022	2023
Station de traitement lotissement Acanthe	39 285 m <sup>3</sup>	36 656 m <sup>3</sup>	30 800 m <sup>3</sup>	42 332 m <sup>3</sup>	32 683 m <sup>3</sup>
Usine de traitement du Dard	82 281 m <sup>3</sup>	101 067 m <sup>3</sup>	89 566 m <sup>3</sup>	70 889 m <sup>3</sup>	88 476 m <sup>3</sup>
TOTAL	121 566 m <sup>3</sup>	137 724 m <sup>3</sup>	120 366 m <sup>3</sup>	113 221 m <sup>3</sup>	121 159 m <sup>3</sup>

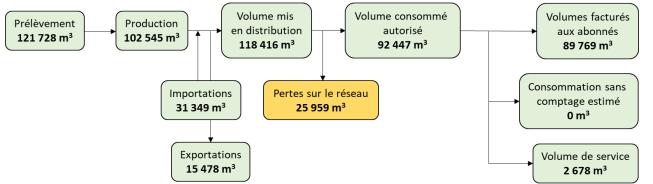


## 6.2 – Achat d'eau brute

Il n'y a pas eu d'achat d'eau brute en 2023.

## 7 – Eaux traitées

## 7.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



#### 7.2 – Production

#### **Volumes produits**

	2020	2021	2022	2023
TOTAL	124 955 m <sup>3</sup>	109 568 m <sup>3</sup>	98 437 m <sup>3</sup>	102 545 m <sup>3</sup>

#### 7.3 – Achat d'eau traitée

La commune de Sancey achète de l'eau traitée au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue. Une convention d'achat d'eau a été conclu entre les deux collectivités.

#### Volumes achetés

TOTAL	34 297 m <sup>3</sup>	27 786 m <sup>3</sup>	38 979 m <sup>3</sup>	31 349 m <sup>3</sup>
	2020	2021	2022	2023

## 7.4 – Les volumes d'eau potable vendus aux abonnés en 2023

#### Volumes vendus aux abonnés

104 753 m <sup>3</sup>	102 912 m <sup>3</sup>	87 149 m <sup>3</sup>	89 769 m <sup>3</sup>
2020	2021	2022	2023

#### Volumes exportés

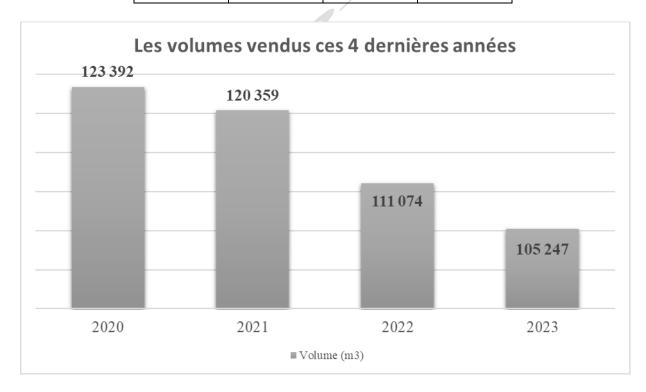
2020	2021	2022	2023
18 639 m <sup>3</sup>	17 447 m <sup>3</sup>	23 925 m <sup>3</sup>	15 478 m <sup>3</sup>





#### Volumes totaux vendus

123 392 m <sup>3</sup>	120 359 m <sup>3</sup>	111 074 m <sup>3</sup>	105 247 m <sup>3</sup>
2020	2021	2022	2023





## 7.5 – <u>Les autres volumes</u>

#### **Autres volumes**

	2020	2021	2022	2023
Volume de consommation sans comptage	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>
Volume de service	3 185 m <sup>3</sup>	2 747 m <sup>3</sup>	2 748 m <sup>3</sup>	2 678 m <sup>3</sup>

## 7.6 – <u>Le volume consommé autorisé</u>

2020 2021		2022	2023	
109 383 m <sup>3</sup>	105 659 m <sup>3</sup>	89 897 m <sup>3</sup>	$92 447 \text{ m}^3$	

## 7.7 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

Le linéaire de réseau de canalisation du service d'eau potable est de **40,1 kilomètres** au 31 décembre 2023.

## LA TARIFICATION DE L'EAU & LES RECETTES DU SERVICE

## 1 – Les modalités de tarification

La facture d'eau est composée en deux parties :

- La part fixe, indépendante de la consommation, elle correspond à l'abonnement au service ;
- La part variable correspond quant à elle à la consommation d'eau potable de l'abonné.

#### Les éléments constitutifs de la facture

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024			
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an) 15 € 15 €					
Part variable (€ HT/m³)	0,55 €	0,55 €			
Part du délé	gataire				
Part fixe (€ HT/an) 65,02 € 69,46 €					
Part variable (€ HT/m³)	0,716 €	1,079 €			
Taxes & redevances					
Taxes					
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %			
Redevances (€ HT/m³)					
Prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)	0,055 €	0,055 €			
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €	0,29 €			

## 2 – Facture d'eau type

#### La facture d'eau type de 120 m<sup>3</sup>

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024		
Distribution de l'eau				
Part fixe annuelle collectivité	15,00 €	15,00 €		
Part fixe annuelle délégataire	65,02 €	69,46 €		
Part variable collectivité	66,00 €	66,00 €		
Part variable délégataire	85,92 €	129,48 €		



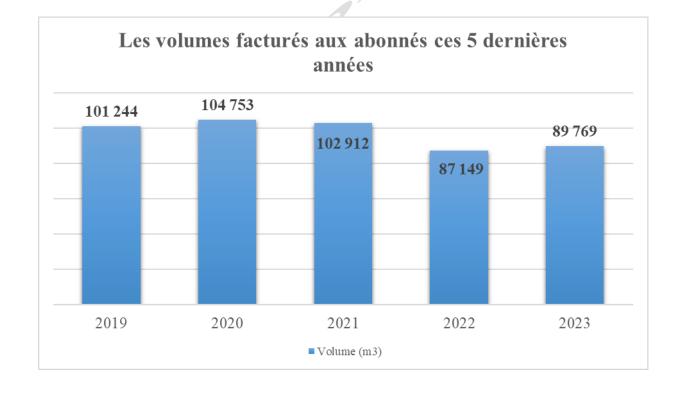
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au service	231,94 €	279,94 €
Taxes & red	evances	
TVA	14,97 €	17,67 €
Prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)	6,60 €	6,60 €
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60 €	34,80 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	55,17 €	59,07 €
Total	287,11 €	339,01 €

Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,39 €	2,83 €
	)	<b>9</b> = = =

## 3 – <u>La facturation</u>

## Volumes vendus aux abonnés

2019	2020	2021	2022	2023
101 244 m <sup>3</sup>	104 753 m <sup>3</sup>	102 912 m <sup>3</sup>	87 149 m <sup>3</sup>	89 769 m <sup>3</sup>





## 4 – <u>Les factures émises</u>

#### Nombre de factures émises

2019	2020	2021	2022	2023
1 499	1 514	1 514	1 562	1 519

## 5 – <u>Les recettes</u>

	Exercice de 2023
Recettes de vente d'eau	
Exploitation du service délégataire	148 757 €
Part collectivité	86 518 €
Total des recettes de ventes d'eau	235 275 €
Autres recettes	
Recettes liées aux travaux	1 928 €
Autres recettes	1 895 €
Total des autres recettes	3 823 €

<b>CETTES</b> 239 098 € HT	
----------------------------	--



## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 1 – <u>La qualité de l'eau</u>

Les analyses d'eau sont réalisées par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire (CS) défini par le Code de la Santé Publique. Ces analyses permettent de vérifier la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

	Analyses de microbiologie		Analyses de physico-chimie	
	Nombre de prélèvement	Nombre de non- conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non- conformité
2022	9	0	3	0
2023	15	0	8	0

#### Taux de conformité

_	Microbiologie Physico-chimie	
2022	100 %	100 %
2023	100 %	100 %

## 2 – L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le



ID: 025-242504371-20241114-2024\_11\_21\_04-AU

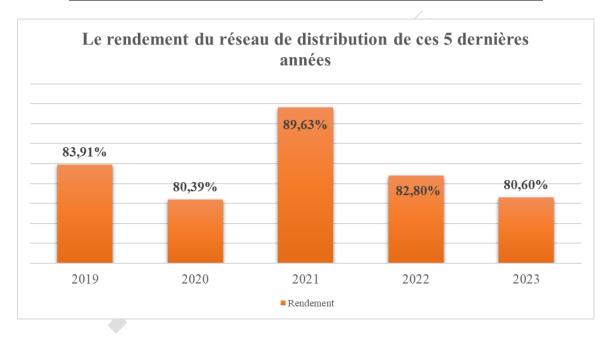
	Nombre de points	Valeur	Points	
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)				
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui: 10 pts Non: 0 pt	OUI	10	
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 pts Non : 0 pt	OUI	5	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEA  (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points ont été obt		tie A)		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	lende pour la par	OUI		
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 pts <sup>1</sup>	OUI	14	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93,4 %		
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou période de pose	$0 \text{ à } 15 \text{ pts}^2$	98,4 %	15	
PARTIE C: AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtende de la control de la			EAUX	
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10	
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 pts Non: 0 pt	OUI	10	
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui: 10 pts Non: 0 pt	OUI	10	
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui: 10 pts Non: 0 pt	OUI	10	
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui: 10 pts Non: 0 pt	OUI	10	
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui: 10 pts Non: 0 pt	OUI	10	
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui: 10 pts Non: 0 pt	NON	0	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 pts Non : 0 pt	NON	0	
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	104	

### 3 – Les indicateurs de performance du réseau

#### 3.1 – Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

2019	2020	2021	2022	2023
83,91 %	80,39 %	89,63 %	82,80 %	80,60 %



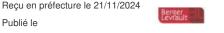
#### 3.2 – Le rendement primaire du réseau

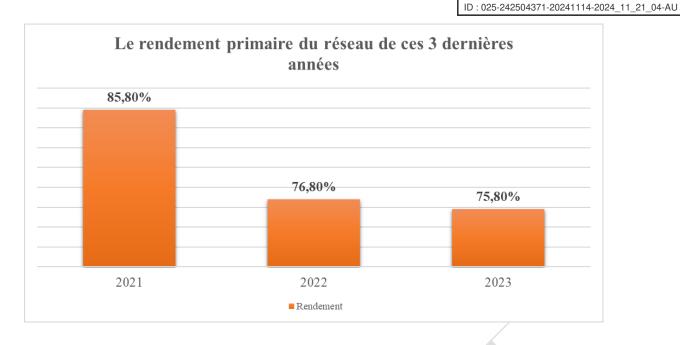
Le rendement primaire correspond au ratio entre le volume vendu aux abonnés et le volume mis en distribution.

2021	2022	2023
85,80 %	<b>76,8</b> %	75,8 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>: l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90, 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3,4 et 5.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>: l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.





### 3.3 – L'indice linéaire de consommation

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes consommés chaque jour.

Indice linéaire de consommation (m³/j/km)

2019	2020	2021	2022	2023
8,7	9,0	8,7	8,02	7,37





#### 3.4 – L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part de volume mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

### Indice linéaire des volumes non comptés

2019	2020	(m <sup>3</sup> /j/km) 2021	2022	2023
1,87	2,42	1,2	1,9	1,96

#### 3.5 – L'indice linéaire des pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet du travail de maintenance et de renouvellement du réseau et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

# Indice linéaire de pertes en réseau (m³/i/km)

2019	2020	2021	2022	2023
1,66	2,19	1,00	1,7	1,78

#### 3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections des réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,2 %.

#### 3.7 – Indice d'avancement de la protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Aucune action de protection	0 %
Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours	20 %
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le



ID: 025-242504371-20241114-2024\_11\_21\_04-AU

Dossier déposé en Préfecture	50 %
Arrêté préfectoral	60 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)	80 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application	100 %

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de :

Source du Frène : 80 %Source du Sapin : 80 %

- Source Sous la Roche : Abandonné

Source du Peuplier : 80 %
Source du Frêne : 80 %
Source Champenêtre : 80 %

#### 3.8 – Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Pour l'année 2023, 0 interruption de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés.

#### 3.9 – Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 64,7 %.

#### 3.10 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

2022



2023

Encours de la dette	231 673,97 €
Epargne brute annuelle	51 595 €
Durée d'extinction de la dette en années	4,5 ans

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de 4,5 ans.

#### 3.11 – Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	2022	2025
Montant d'impayés au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	1 428,46 €	3172,37
Montant facturé au titre de l'année 2022	230 964 €	236 367,90 €
Taux d'impayés sur les factures d'eau 2022	0,62 %	1,34 %

Pour l'année 2023, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2021 est de 1,34 %.

#### 3.12 – Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 4 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 6 pour 1000 abonnés.

## LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 1 – <u>Les branchements plombs</u>

Depuis le 25 décembre 2013, la réglementation a abaissé la teneur en plomb dans l'eau distribuée à 10 µg/L. Cela induit à la suppression progressive des branchements en plomb.

#### Branchements en plomb – Exercice 2023

Nombre total de branchements	751
Nombre de branchement en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0
Nombre de branchement restant à la fin de l'année	0
% : branchement en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchement	0 %
%: branchement en plomb / nombre total de branchements	0 %

## 2 – Les montants financiers

#### Exercice 2023

Montant financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	19 269 €
Montant des subventions	0 €
Montant des contributions du budget général	0 €

## 3 – Etat de la dette du service

		Exercice 2023
Encours de la d	231 673,97 €	
Montant remboursé	En capital	31 997,44 €
durant l'exercice	En intérêts	6 157,88 €

### 4 – Amortissements

	Exercice 2023
Amortissements	71 684,60 €

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le



ID: 025-242504371-20241114-2024\_11\_21\_04-AU

## LES RESTES À RECOUVRER & LES ABANDONS DE CRÉANCES

En 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.  $0 \in \mathbb{R}$  ont été abandonnés, ce qui représente  $0,00 \in \mathbb{R}^3$ .





# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 345	1 365
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,39 €/m³	2,83 €/m³
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la physico-chimie	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	104	104
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,8 %	80,6 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,9	1,96
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	1,7	1,78
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,13 %	0,2 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créances	0,0 €/m³	0,0 €/m³